

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° I-797

présenté par
M. Eckert

à l'amendement n° 789 du Gouvernement

ARTICLE 6

À l'alinéa 14, substituer au mot :

« société »,

le mot :

« personne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.